

# DOSSIER de PRESSE

du vendredi 5 décembre 2014

## Réussite scolaire des collégiens



académie  
Montpellier



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



lozère  
LE DÉPARTEMENT

# Engagés pour la réussite des scolaires lozériens

L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE DANS LE CADRE DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES CONJUGUENT LEURS EFFORTS POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE PAR LES COLLÈGES DE LEUR AMBITION COMMUNE D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE POUR TOUS LES ÉLÈVES.

Pour cette raison, la convention signée ce vendredi à l'Hôtel du Département entre Jean-Paul POURQUIER, le Président du Conseil général et Armande LE PELLECC-MULLER, Recteur de l'Académie de Montpellier et Chancelier des Universités, a pour but de renforcer la coopération dans divers domaines.

## Divers domaines d'action

### - LA VIE COLLÉGIENNE ET L'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À LA CITOYENNETÉ

- Développer des liaisons collège-lycée autour des actions de vie collégienne et lycéenne.
- Associer les représentants du Conseil Général, par exemple aux conseils d'administration, aux initiatives de promotion de la vie collégienne.

### - LES ESPACES DE VIE DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

Les collèges doivent être incités à impliquer les élèves dans des projets de développement, d'équipement et de rénovation: amélioration du cadre de vie, meilleure compréhension des impératifs de gestion du site et de l'implication des personnels, sujets qui contribuent à l'éducation à la citoyenneté.

L'implication des élèves dans ces projets doit contribuer à renforcer leur intérêt pour l'établissement et à améliorer le climat scolaire.

Ce cadre rénové doit aussi aider les personnels à assurer la formation des élèves tout en développant des collaborations avec leurs collègues.

Cette convention, conclue **pour une durée de 4 ans**, constitue une référence commune pour les contrats d'objectifs tripartites qui seront conclus ensuite entre le Conseil général, le Rectorat et les établissements lozériens.





## LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À UNE ALIMENTATION SAINTE

Le Conseil Général de la Lozère assure un service public de restauration de qualité pour les élèves qui fréquentent les restaurants scolaires.

Dans ce contexte, le Conseil Général et l'Académie mènent une action concertée pour encourager les collèges à concevoir des projets pédagogiques autour de l'alimentation et à les situer dans le contexte plus global du développement durable.

Ces projets, construits de façon pluridisciplinaire, doivent sensibiliser les élèves à une alimentation saine et équilibrée. Ces initiatives peuvent être intégrées à l'Agenda 21 scolaire, démarche qui repose sur la mise en place d'un plan d'actions concrètes répondant à des problématiques environnementales, économiques et sociales et qui associe l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels techniques, ...) les élèves et leurs parents.

Le Conseil Général aide les collèges à enrichir leur action pédagogique sur les thèmes du développement durable et de la nutrition : information sur les produits agricoles locaux et de saison, invitations à des conférences, prestations d'associations oeuvrant pour une alimentation saine donnée aux élèves, distribution d'affiches et de documents sous forme électronique.

Le Conseil Général et l'Académie s'associent pour proposer aux établissements des manifestations autour du thème de l'alimentation : conférences, distribution de petit-déjeuner, etc.

## LE DÉVELOPPEMENT DES INTERNATS DE LA RÉUSSITE POUR AIDER LES ÉLÈVES À RÉALISER LEUR POTENTIEL SCOLAIRE ET À PRÉPARER LEUR POURSUITE D'ÉTUDES.

Les internats rénovés par le Conseil Général de la Lozère doivent constituer une cible privilégiée. Le projet global d'internat de la réussite doit comporter :

- un engagement d'accompagnement pédagogique renforcé ;
- un accès optimisé aux ressources numériques par l'intermédiaire de l'ENT ;
- un accès renforcé aux ressources et aux pratiques culturelles ;
- un accès renforcé à la pratique sportive.



L'Académie mobilisera les équipes de direction, les enseignants et les personnels d'éducation pour organiser ce projet d'internat et mettre en oeuvre l'accompagnement nécessaire pour aider les collégiens à accomplir ces missions.

## L'ACCÈS À L'ART ET À LA CULTURE

Pour améliorer l'efficacité des projets, des programmes et des dispositifs, et toucher un plus grand nombre d'élèves, il faut rechercher la complémentarité des politiques mises en oeuvre par les différents partenaires. Les ressources doivent être optimisées, ainsi que les importants financements assurés par l'Etat et le Conseil général de la Lozère, notamment les aides aux projets éducatifs culturels et scientifiques élaborés par les équipes pédagogiques des collèges.

Les personnels enseignants et d'éducation des collèges sont sensibilisés et s'investissent dans les projets, les dispositifs et les événements proposés dans le cadre des parcours d'éducation artistiques et culturels des élèves.

Ces parcours font l'objet d'un programme pluriannuel tout au long de la scolarité : ils sont ainsi ouverts à tous

Ces projets, qui s'appuient sur le travail pluridisciplinaire des enseignants et sur l'implication de la communauté éducative, sont menés en synergie avec le Conseil général de la Lozère et avec l'appui des autres partenaires de l'action culturelle.





## LE NUMERIQUE

- Le développement des usages du numérique chez les élèves est indispensable pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle future. Il permet la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes favorisant une meilleure réussite scolaire.

En 2009, le Conseil général a décidé d'équiper tous les collèges publics de Lozère en matériel informatique.

L'équipe informatique du Conseil général assure à présent la maintenance et résout les problèmes informatiques éventuels dans la journée, pour tous les collèges du territoire.

### À NOTER :

En novembre 2014, le Rectorat a attribué le « L@bel numérique collège » à 5 collèges lozériens. Un L@bel numérique collège est mis en place cette année, basé sur les critères de l'engagement, l'investissement de l'établissement tant du point de vue des équipements que du pilotage, des usages pédagogiques du numérique, que de la formation des personnels.



5 collèges sont déjà labellisés en Lozère, dont 3 avec le L@bel 3, le plus haut niveau d'engagement :

- Collège Marcel-Pierrel de Marvejols (niveau 3)
- Collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély-d'Apcher (niveau 3)
- Collège Odilon-Barrot de Villefort (niveau 3)
- Collège Henri-Gamala de Le Collet-de-Dèze (niveau 2)
- Collège Marthe-Dupeyron de Langogne (niveau 2)

## L'ACCÈS DES ÉLÈVES À LA PRATIQUE SPORTIVE

Dans le cadre du projet sportif de l'élève et du projet sportif du collège, plusieurs pistes :

- la promotion de la labellisation « établissement sportif » (section sportive, accueil pôles sportifs nationaux) qui offre aux jeunes un cadre permettant de concilier leur projet d'études et leur projet sportif ;
- la prise en compte et l'entretien des lieux de pratiques sportives (plateaux sportifs, gymnases, etc.) dans les établissements ; à défaut, par la mise à disposition d'installations sportives et par la prise en charge du coût inhérent aux locations d'espaces ou installations sportives (gymnase, plateaux sportifs, piscines...) pour les établissements ;
- l'acquisition, l'entretien et la maintenance du petit et du gros matériel pédagogique ;
- la co-organisation (Conseil général-UNSS) d'épreuves sportives de masse ;
- l'accès des collégiens et des enseignants d'éducation physique et sportive aux événements sportifs organisés dans le département ou aux épreuves départementales de masse ;
- un partenariat privilégié avec les clubs sportifs du département offrant aux élèves les plus démunis un tarif préférentiel.

